



Description de service : <<Advanced Services – Fixed Price

Cisco Security Stealthwatch SIEM Integration Service>>

Services avancés à prix fixe :

service d'intégration de la solution de gestion intégrée des événements de sécurité (SIEM) Stealthwatch de Cisco (ASF-CORE-SWSIEM)

Ce document décrit le Service à prix fixe d'intégration de la solution de gestion intégrée des événements de sécurité (SIEM) Stealthwatch de Cisco.

Documents connexes : le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants, également présents sur le site www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/ : (1) Glossaire; (2) Liste des services non couverts. Tous les termes en lettres majuscules figurant dans cette description revêtent la signification qui leur est donnée dans le glossaire.

Vente directe par Cisco. Si vous avez souscrit ces Services directement auprès de Cisco à des fins d'usage personnel, ce document est intégré à votre Contrat cadre de services (MSA, Master Services Agreement), à votre Contrat de services avancés (ASA, Advanced Services Agreement) ou à tout autre contrat de services couvert par l'achat de services avancés conclu avec Cisco (le « Contrat cadre »). Si aucun Contrat-cadre de ce type n'a été conclu entre vous et Cisco, la présente Description de service est alors régie par les conditions générales figurant dans le Contrat de conditions générales accessible à l'adresse URL suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Si vous avez souscrit ces services directement auprès de Cisco à des fins de revente, ce document est intégré à votre Contrat pour les intégrateurs de systèmes ou à tout autre contrat de service couvrant la revente des Services avancés (le « Contrat-cadre de revente »). Si le Contrat-cadre de revente ne renferme pas les modalités d'achat et de revente des Services avancés Cisco ou les conditions générales analogues, la présente Description de service est régie par les conditions générales du Contrat-cadre de revente, ainsi que par les conditions générales exposées dans le Contrat de conditions générales de revente EDT, disponible à l'adresse suivante : http://www.cisco.com/web/CA/about/doing_business/legal/terms_conditions_fr.html. Aux fins du Contrat susmentionné, la présente description de service doit être considérée comme un Énoncé des travaux (« EDT »). En cas de conflit entre la présente description de service et le Contrat-cadre (ou annexe ou entente équivalente), cette description de service fait foi.

Vente par un revendeur agréé Cisco. Si vous avez souscrit à ces Services auprès d'un revendeur agréé Cisco, ce document n'a qu'un caractère informatif et ne constitue en aucun cas un contrat entre vous et Cisco. Le contrat (s'il y a lieu) qui régit la prestation de ce Service est celui établi entre vous et votre Revendeur agréé Cisco. Votre Revendeur agréé Cisco doit vous fournir ce document. Vous pouvez également en obtenir une copie, ainsi que d'autres descriptions des services proposés par Cisco, à l'adresse suivante : www.cisco.com/ca/aller/descriptionsduservice/.

Service d'intégration de la solution de gestion intégrée des événements de sécurité (SIEM) Stealthwatch

Résumé du service

Le Service d'intégration de la solution de gestion intégrée des événements de sécurité (SIEM) Stealthwatch de Cisco vise à permettre à l'équipe du Centre de gestion de la sécurité (SOC) du Client de passer directement de la console de SIEM au système de sécurité Stealthwatch pour demander un ensemble de données de flux du système Stealthwatch afin de classer les menaces potentielles et de prendre les mesures appropriées.

Le service comprend :

- l'installation du dispositif logiciel exclusif de Cisco (dispositif d'intégration des services professionnels ou PSIA) qui reçoit des demandes de SIEM pour des rapports « TOP » de Stealthwatch pour des adresses IP et des périodes spécifiques;
- l'intégration complète de la solution SIEM pour le système Stealthwatch sur une période couvrant jusqu'à 2 semaines de travail consécutives (10 jours, du lundi au vendredi ou du dimanche au jeudi) pendant les heures normales de travail, hors jours fériés observés par Cisco, jours fériés du pays reconnus localement, congés et jours de formation;
- la consignation et la formation à l'utilisation et à la configuration du dispositif logiciel exclusif de Cisco;

l'installation, la configuration et les réglages du système Stealthwatch ne sont pas inclus dans ce service. De plus, l'écriture de scénarios ou le développement de code ne sont pas fournis pour les appareils Cisco.

Lieu de la prestation

Les Services sont fournis sur site et à distance selon ce qui a été convenu avec le Client et sont proposés sous forme d'une mission d'une durée maximale de dix (10) jours. Lorsque le client demande une livraison sur site, le déplacement effectué se limite à une (1) seule visite pouvant durer jusqu'à quatre (4) jours sur site dans une seule des installations du Client et pendant les heures de travail normales hors jours fériés observés par Cisco, jours fériés du pays reconnus localement, congés et jours de formation. Dans le cas où le déplacement sur le site a été convenu, il devra être fixé au moins deux (2) semaines à l'avance.

Prestation de service

Responsabilités de Cisco

Les services offerts peuvent inclure :

- l'installation du dispositif logiciel exclusif de Cisco sur un ordinateur virtuel ou un dispositif matériel utilisant Linux;
- La configuration de la logique pour l'extraction des rapports TOP en fonction de demandes de SIEM. Les types de données agrégées peuvent comprendre les suivants :
 - Ports TOP
 - Homologues TOP
 - Conversations TOP
 - Services TOP
- S'assurer que les renseignements concernant l'alarme sont envoyés à la solution SIEM
- Documenter l'utilisation et la configuration du dispositif logiciel exclusif de Cisco.
- Le service est limité à l'exécution des tâches décrites ci-dessus ou à la prestation des Services sur une période couvrant jusqu'à 2 semaines de travail consécutives (10 jours, du lundi au vendredi ou du dimanche au jeudi), en fonction du délai le plus court.

Responsabilités du Client

- Désigner une personne chargée de toutes les communications avec Cisco et qui a l'autorité pour agir sur tous les aspects du service. Le Client doit choisir un interlocuteur suppléant avec qui communiquer en cas d'indisponibilité de l'interlocuteur du Client et qui aura l'autorité pour agir sur tous les aspects des services en son absence.
- Le Client doit installer le dispositif PSIA qui lui est fourni en tant qu'OVA VMware.
- Le Client fournit une plateforme de serveur répondant aux exigences minimales indiquées dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de CPU	Caractéristiques techniques des CPU	Mémoire	Disque dur	NIC
Ordinateur virtuel	2 connecteurs avec 2 cœurs chacun	2,9 G>	8 G DDR3>	100 G	NIC unique Gigabit
Ordinateur physique	1 connecteur avec 2 cœurs chacun	2,4 G>	8 G DDR3>	100 G	NIC unique Gigabit

- Le système Stealthwatch est installé et opérationnel, et reçoit des flux.
- Fournit un personnel qualifié pour aider Cisco avec toute scénarisation nécessaire pour les appareils externes. Cela comprend, le cas échéant, un technicien ayant une connaissance approfondie de la solution SIEM utilisée. Si l'intervention de spécialistes en ingénierie de services professionnels externes est requise, le Client permet la collaboration directe avec le spécialiste en ingénierie de services professionnels de SIEMS pour effectuer l'intégration à la solution SIEM.

Responsabilités générales du Client

- Tous les renseignements (notamment les conceptions, les topologies et les exigences) que le Client fournit sont supposés être à jour et valides pour son environnement actuel. Les Services réalisés par Cisco sont basés sur les renseignements fournis à ce dernier par le Client au moment des services.
- Le Client reconnaît que l'achèvement des Services dépend du fait qu'il s'acquitte de ses responsabilités, comme indiqué ci-après.
- Il incombe au Client d'obtenir toutes les licences de logiciels applicables.
- Le Client identifiera le personnel du Client et définira le rôle de chacun dans la participation aux Services. Les membres d'un tel personnel peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les spécialistes en ingénierie de la planification et de la conception de l'architecture, ainsi que les spécialistes en ingénierie réseau et les chefs de projet.
- Le Client veillera à ce que son personnel soit disponible pendant l'exécution des Services pour fournir des renseignements et participer aux sessions de collecte d'information prévues, entretiens, réunions et conférences téléphoniques.
- Le Client fournira un préavis de quarante-huit (48) heures en cas d'annulation d'une réunion programmée au préalable.
- Le Client comprend et convient expressément que les services d'assistance fournis par Cisco comprennent conseils, assistance et orientation techniques seulement.
- Le Client comprend et accepte expressément que les Services seront exécutés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours civils à compter de l'envoi d'un Bon de commande à Cisco pour les Services décrits aux présentes.
- Le Client doit donner à Cisco l'accès au site et aux installations du Client dans la mesure nécessaire pour fournir les services déterminés par le programme convenu, y compris, lorsque cela s'applique, à des ordinateurs, à des équipements de télécommunication, aux installations, à un espace de travail et au téléphone, en fonction des besoins de Cisco durant le projet.

- Le Client demeure entièrement responsable de la sécurité de son réseau. Cisco n'est en aucun cas responsable de toute faille dans la sécurité du réseau du Client.
- Le Client fournira à Cisco l'accès à distance au RPV sécurisé nécessaire aux activités de services en ligne.
- Le Client fournira aux employés de Cisco et aux sous-traitants les attestations de sécurité et/ou les escortes nécessaires pour accéder au site du Client.
- Le Client fournira à Cisco les conditions et politiques du lieu de travail en vigueur sur le site du Client.

Facturation et achèvement

Facturation

Les Services sont facturés après leur réalisation.

Achèvement des Services

Cisco informera le Client par écrit une fois les Services réalisés. Le Client devra accuser réception de cette notification dans les cinq (5) jours ouvrables et attester par écrit que Cisco a bien réalisé les Services. Si le Client ne confirme pas la réalisation des Services ou ne justifie pas le refus des Services dans les cinq (5) jours ouvrables, la réalisation des Services est considérée comme acceptée conformément à la présente description de service.